

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Ordre du jour

0-Approbation du compte rendu de la séance du 8 septembre 2020

1- Location de la salle des fêtes à Mme Fréville.

2- Remboursement généralisé des locations de la salle des fêtes en cas de mesures sanitaires imposées, modification du règlement salle des fêtes.

3- Achat du terrain de Madame Lemaire

4- Bons d'achats de fin d'année du personnel communal

5- Commissions des délégués communautaires

6- Validation subventions

7- Sous-commission des bâtiments communaux

8- Plan de Relance

-Questions Diverses

Compte rendu de la séance du 14 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 14 octobre 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 06 octobre 2020.

Présents: Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Marie-Christine CRUSEL, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Jean-Michel FLET, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, François HEDOUIN, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY, Carole LEMATTRE

Représentés: Claude EECKHOUT (en réunion communautaire)

Secrétaire de la séance: Frédéric CROUTELLE

Monsieur le Maire soumet l'approbation du compte rendu au Conseil.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des voix.

M. Le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Composition du CCAS, point 9.1 et 9.2
- Inscription de dépense en investissement, point 10
- Remboursement à la coopérative scolaire, point 11

Le conseil accepte à l'unanimité.

1 - Annule et remplace : remboursement de location de la salle des fêtes (DE202086)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les locations de la salle des fêtes sont réglées à la réservation de celles-ci.

Avec la crise sanitaire et toutes les restrictions quelle comporte, Monsieur le Maire propose de rembourser la salle des fêtes à Monsieur Fréville Jérôme qui est contraint d'annuler sa manifestation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

2 - Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes (DE202087)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes concernant l'annulation des réservations.

Les annulations et les remboursements sont validées automatiquement en cas de protocole sanitaire rendant incompatible le déroulement des manifestations prévues dans la salle des fêtes.

Le conseil accepte à l'unanimité

3 - Achat du terrain de Madame Lemaire Noëlla (DE202088)

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur l'achat du terrain de Madame Lemaire comme emplacement réservé au PLU en vue de création d'ouvrage hydraulique.

Le Plan du géomètre donne une surface de 215m² pour un prix de vente à 43 € le m²

Le conseil décide l'achat de la parcelle cadastrée ZH165 au prix de 9 245 €. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil accepte à l'unanimité

4 - Chèques cadeaux au personnel - Noël 2020 (DE202089)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre), décide d'octroyer, pour l'année 2020, des chèques cadeaux au personnel titulaire et non titulaire concernant l'évènement suivant :

- Noël du personnel

Avec un maximum de 170,00 € / agent.

Le conseil accepte à la majorité des voix

5 – Commissions Communautaires des délégués

M. le Maire informe des commissions accordées aux délégués communautaires de Moyenneville.

M. Claude ECKHOUT participe aux commissions

- Voirie et espaces verts
- Attractivité territoriale, tourisme, commerce et agriculture

M. Gérard PARAISSOT participe aux commissions

- Urbanisme et politique de l'habitat, gestion du patrimoine communautaire
- Gestion financière et prospective budgétaire et mutualisation
- Industrie, emploi, formation et artisanat

M. Gérard PARAISSOT intègre également le Conseil des Maires ainsi que la Commission du Personnel Communautaire.

6 - Subvention 2020 (DE202091)

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer à la JS2MML une subvention de 1175 € pour l'année 2020.

Le conseil décide à 14 voix Pour et 1 Abstention d'accorder la subvention à la JS2ML sous réserve d'organisation d'une Assemblée Générale 2020/2021 de la part de l'association et selon le calcul adopté par l'ancienne municipalité :

Subvention « USM » – consommation électrique, soit 1600€ - 425€.

Les subventions au comité des fêtes et à la Coopérative Scolaire sont maintenues comme telle.

Un débat est ouvert sur les montants des subventions allouées.

Il est décidé, pour le budget 2021, de revoir la répartition des sommes. Une étude montre une grande disparité lorsque les montants des subventions sont comparés par rapport aux budgets des associations bénéficiaires. Une régularisation s'impose.

Le conseil accepte à l'unanimité

7 – Sous commissions bâtiments

Monsieur le Maire propose que des sous-commissions se forment afin de mieux gérer les différents besoins concernant les bâtiments communaux. Le conseil est d'accord et les élus s'installent dans les différentes sous commissions déterminées par bâtiment.

8-Plan de relance

M. le Maire rapporte la réunion avec M. Le Sous-Préfet et Mme Poupart, Conseillères régionale concernant le plan de relance de l'Etat et de la Région.

9.1 - Nombre de représentants élus au CCAS (DE202095)

En relation avec le point n°9.2, le Conseil Municipal décide de porter à 8 le nombre de représentants élus au CCAS

5 élus ont été désignés lors d'un précédent Conseil Municipal.

Les 3 élus désignés lors de ce Conseil sont :

- Carole Lemattre
- Romain Cauchon
- Claude Eeckhout

Le Conseil accepte à l'unanimité les élus représentant au CCAS

9.2- CCAS représentants non élus (DE202093)

Suite à l'appel lancé, 8 administrés non élus ont présentés leur candidature.

Les candidats non élus au CCAS sont :

Brianchon Patrick et Triboulet Jacqueline de Bouillancourt sous Miannay,
Deligny Laure, Ricouart Dominique, Huré Gilles, Sallé Philippe, Sallé Laurence et Frisé Emilie, de Moyenneville.

Le Conseil accepte à l'unanimité la candidature des 8 administrés non élus.

10 - Autorisation de la dépense pour armoires métalliques (DE202094)

Le Conseil autorise et accepte à l'unanimité la dépense en investissement de 2 armoires métalliques de sureté pour le stockage de produits dangereux, au compte 2184 pour un montant de 1127.52 € aux établissements WURTH.

Le Conseil accepte à l'unanimité

11 – Remboursement à la coopérative scolaire

Du matériel spécial a été commandé et réglé par la coopérative, Monsieur le Maire demande que cette facture soit remboursée à la coopérative pour la somme de 88€

Le Conseil accepte à l'unanimité le remboursement

Questions diverses

Mme Audrey Delmotte informe qu'un recensement des enfants de 0 à 16 ans a été fait sur les trois villages. Il en résulte qu'un arrêt de bus rue de Gamaches peut être créé. L'emplacement central de ce nouvel arrêt est entre le 25 et le 27 de la rue de Gamaches.

Il faudra prévoir l'investissement d'un abri, la mise en place de marquage horizontal : zébras.

Le passage piéton étant prévu dans les travaux en cours rue de Gamaches.

L'arrêt de bus à Bouillancourt sera également déplacé. Outre le résultat du recensement, l'arrêt actuel est « dangereux » de par les manœuvres que doivent effectuer les chauffeurs et cet arrêt est situé devant une parcelle qui pourrait être mise en vente pour une construction.

Monsieur Romain Cauchon revient sur la demande de M. GRAVE pour l'achat d'une partie de l'espace publique devant sa propriété. La projection d'une nouvelle construction dans ce secteur demande une réflexion plus approfondie sur la gestion des eaux de pluie dans cette partie de la commune.

Monsieur Armand Calippe demande si l'apprenti va être recruté.

Les simulations financières de salaires étant faites, les commissions Budget, Aménagement des Espaces Communaux et Ressources Humaines peuvent statuer sur cet engagement de prendre un apprenti en aménagements paysagers.

Rappel pour chaque commission:

Cette dépense salariale doit-être assurée sur le budget.

Des tâches en rapport doivent être confiées à cet apprenti.

Un nouveau personnel sera à gérer.

Ce type d'emploi rentre dans la politique de gestion des « Petits Espaces Communaux » à des fins économique, écologique et pour l'agrément de nos villages.

Fin de la séance à 21h20